

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LE

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

NOUVELLISTE LYONNAIS,

Bureau petite rue Longue, 1.

Feuille du département du Rhône.

Les Lettres non-affranchies ne seront pas reçues.

SOMMAIRE.

Affaires d'Italie. Note du quartier-général de l'armée. Nouvelles de Peschiera. Bulletin du comité de Milan. Une grande démonstration à Florence. Le ministre anglais. — Nouvelles de Paris. L'hôtel du général Cavaignac. Destitution d'un notaire. Un ministre vénitien à Paris. Troubles à Louviers et Elbeuf. Une femme garde nationale. — Assemblée nationale. Rapport sur les événements de juin. Paroles de M. Caussidière. Lettre trouvée. — Nouvelles locales. Deux disparitions. Un noyé retrouvé. Pétition signée pour l'exclusion du curé de St-Louis. Les victimes de la grêle.

Affaires d'Italie.

La note suivante arrivée du quartier-général de Casalpastro se lit dans le *Risorgimento* :

« L'armée sarde s'est réunie sur la ligne de l'Adda ; de toutes parts les militaires rejoignent leurs corps respectifs. L'esprit de l'armée d'abord abattu par suite des privations souffertes, est excellent ; l'ordre se rétablit, l'ardeur renaît et dans peu nous espérons pouvoir agir plus vigoureusement. On a cru prudent de retirer l'armée de Crémone pour lui faire prendre une position plus forte et pour assurer et couvrir nos communications. Ce mouvement s'est opéré sans que l'ennemi ait rien tenté pour l'en empêcher.

Peschiera, 27 juillet. — Chaque nuit la cavalerie hongroise s'avance à portée de fusil de nos forts. On dit que trois colonnes de l'armée autrichienne marchent l'une sur Piazancia, l'autre sur Crémone, la troisième sur Brescia. Toutes trois tendant à se concentrer sur Milan.

Le comité de défense publique de Milan a fait publier le bulletin suivant :

Milan, 31 juillet. — Le 29 juillet le quartier-général du roi a été transporté à Cà de Quinzani, à peu de distance de Crémone. Le jour suivant, le roi était dans cette dernière ville. Vers 9 heures 1/2 du matin, on entendit une forte canonnade vers l'Oglio. Le roi et son état-major accoururent sur le lieu du combat, l'armée italienne soutenant avec avantage les attaques de l'ennemi, se mit néanmoins en retraite dans la direction de Pizzighetone pour prendre au-delà de l'Adda de plus fortes positions. Le roi a solennellement assuré qu'il allait aviser à la défense de Milan.

Les braves habitants de Serinide au-delà du Pô ont forcé leur pays et par deux fois ont repoussé l'ennemi.

Le comité de la guerre a déjà pourvu à la défense de Milan en assignant à chacun des postes de cette ville un commandant militaire. Le même comité a pourvu à l'approvisionnement de la ville en supprimant momentanément les droits d'entrée sur les denrées destinées à l'alimentation.

Il a également institué un conseil permanent pour juger les individus qui, investis d'un commandement et d'une fonction publique deviendraient traitres à la cause italienne. Ce conseil entrera en fonction aussitôt que Milan sera déclaré en état de siège.

Le même comité s'est adressé aux ecclésiastiques de la Lombardie pour les engager à prêcher la guerre sainte contre les Autrichiens.

L'*Observateur de Trieste* contient une proclamation du baron de Perglas aux habitants du duché de Modène pour les engager à rentrer sous l'autorité de l'Autriche.

A Florence, le 30 juillet, a eu lieu une démonstration populaire contre le ministère et contre la chambre. Les meneurs de cette espèce d'émeute demandaient que le mouvement déployât plus d'activité dans ses préparatifs de guerre contre l'Autriche.

Dernières nouvelles. — Le quartier-général de l'armée piémontaise est toujours à Lodi.

Milan, 1^{er} août. — Ce matin est arrivé au camp lord Abercrombie, ministre anglais à Turin, qui, après une

conférence avec le roi, est parti pour le quartier général autrichien, chargé d'une haute mission diplomatique.

A une assez faible majorité, l'Assemblée nationale a voté, dans la séance du 2 août, le principe de la loi sur l'impôt hypothécaire.

La séance suivante a été marquée par la lecture du rapport fait M. Beauchard, au nom de la commission d'enquête chargée par l'Assemblée d'examiner l'affaire du 15 mai ; de remonter jusqu'à ses causes, et d'en rechercher les auteurs et les complices.

Ce rapport, dont nous publions un extrait d'après notre correspondance, incrimine gravement M. Ledru-Rollin, M. Louis Blanc et M. Caussidière.

On doit s'attendre à la mise en accusation de ces trois représentants.

Bulletin Parisien.

La séance d'hier a été, au point de vue financier, un échec véritable pour M. Goudchaux. C'est au point de vue politique seulement que le vote de division demandé sur l'article 1^{er} du décret relatif aux prêts hypothécaires, a donné au ministre une sorte de majorité. Bien que M. Goudchaux fût revenu, *in extremis*, sur la déclaration qu'il avait faite au sujet de la question de cabinet, il est évident que bon nombre de représentants qui désapprouvaient le projet l'ont néanmoins appuyé de leur vote.

— Le conseil général de la Banque de France vient de voter l'établissement d'un comptoir dans la ville de Metz.

— L'hôtel n. 12, rue de Varennes, en face de l'hôtel occupé par le général Cavaignac, vient d'être loué en entier ; on y a placé une petite garnison d'infanterie et de cavalerie pour la garde de l'hôtel de la présidence. (*Constitutionnel*).

— M. Dorival, notaire à Paris, vient d'être, malgré la défense de M^e Jossiau, avocat, déclaré par jugement du Tribunal de la Seine, destitué de ses fonctions de notaire.

— Un agent du gouvernement provisoire de la Vénétie, M. Amalfi, vient d'arriver à Paris. On assure qu'il est chargé d'exposer la situation du pays et de réclamer l'intervention de la France, sans laquelle Venise ne peut manquer de retomber sous la domination autrichienne.

— Le discours de M. Proudhon, extrait du *Moniteur* et accompagné de l'ordre du jour motivé, était vendu hier dans les rues de Paris.

— Le comité de législation s'est occupé aujourd'hui par continuation de la proposition de M. Astoin, sur les garanties à donner aux ouvriers en cas de faillite des patrons.

Le comité de travail a examiné, de son côté, la proposition de Wolowsky, relativement au travail des femmes et des enfants dans les manufactures.

— On lit dans le *Mémorial de Rouen* :

« La nouvelle s'est répandue hier, dans l'après-midi, que des troubles avaient lieu dans les environs de Louviers et d'Elbeuf. Un détachement de ligne est parti dans cette direction. Tout porte à croire qu'il ne s'agit de rien de grave, si même il y a des troubles.

— Une patrouille de la garde nationale a arrêté, dans sa surveillance de nuit, une femme, la citoyenne Emerau, habillée en homme et armée d'un fusil. Interpellée sur le but de sa promenade, elle a répondu qu'elle allait relever son mari qui était en faction et qui ne se portait pas bien.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Présidence de M. ARMAND MARRAST.

Fin de la séance du 2 août.

Dans un discours éloquent, chaleureux et accueilli par les braves unanimes de la chambre, M. Berryer fait un appel aux sentiments de concorde, d'union et de fraternité. Le comité des finances propose un projet en un seul article, qui implique le

rejet de celui du gouvernement. L'Assemblée le repousse à une majorité qui paraît un instant douteuse. On passe à la discussion des articles du projet du gouvernement. Adoption de l'ensemble de l'art. 1^{er} par 388 contre 339.

La séance est levée.

Séance du 3 août.

La séance s'ouvre à 1 heure 1/2.

M. Lefranc (des Pyrénées-Orientales) a la parole pour un fait personnel.

J'ai demandé la parole non pour rectifier le procès-verbal mais pour un fait personnel. J'étais absent hier, on m'a demandé ce que j'entendais par une réclame. Je n'ai pas supposé que M. Vezin parlait en faveur d'un journal quelconque, mais j'ai pensé qu'il pouvait parler en faveur d'un parti. Il est au moins singulier que l'on réclame précisément la liberté de la presse à l'occasion d'un journal qui n'y a pas toujours été très-attaché. (Oh ! oh ! rumeurs.) L'orateur descend de la tribune au milieu du bruit.

M. de Montalembert dépose une pétition des religieux de Jérusalem, demandant que la France prenne sous sa protection les établissements religieux.

M. Bauchart a la parole, au nom de la commission chargée d'une enquête spéciale sur les événements qui ont préparé et amené les événements du 15 mai et des 23, 24, 25 et 26 juin 1848.

On va avertir les représentants qui se trouvent dans les couloirs ou dans la salle des conférences.

M. le président. Le rapport que l'Assemblée va entendre est de la plus haute importance. L'Assemblée peut être appelée à ordonner sur ce rapport des mesures judiciaires ; je recommande donc à l'Assemblée l'attention la plus profonde.

M. Bauchart. Vous nous aviez confié l'importante mission de procéder à une enquête sur l'attentat du 15 mai, et les luttes du mois de juin. Pour définir notre mission, nous nous reporterons aux termes mêmes du décret qui nous a institués. (Ici le rapporteur cite le texte du décret du 27 juin.)

Le rapporteur se félicite du concours empressé et respectueux que la commission a trouvé partout où elle a dû porter ses investigations. Mais il reconnaît que beaucoup de témoins n'ont pas dit tout ce qu'ils savaient ; que plusieurs ont été placés sous le coup d'une intimidation qui leur a fermé la bouche. L'orateur passe à l'examen des deux grands événements sur lesquels a porté l'enquête. Ces deux tentatives sacrilèges ont cela de remarquable qu'elles sont dépourvues de cause et qu'on en cherche vainement jusqu'au prétexte.

En effet, à la suite de la révolution de février, la liberté avait été poussée à ses dernières limites, la souveraineté du peuple exercée dans toute sa latitude. Que pouvait-on demander qu'elle n'eût donné, ou voulait-on aller par-delà les barrières qu'elle avait posées ?

L'Assemblée nationale, investie du prestige que lui donnent 10 millions de suffrages, vaquait à ses travaux quand, par un attentat inouï, elle est envahie et insultée.

Elle pouvait dès ce jour prendre les mesures que demandait le salut public ; elle n'a pas même voulu alors que les ateliers nationaux fussent immédiatement dissous ; elle veillait à l'avenir de ceux mêmes qui avaient contribué à la première attaque portée contre elle, quand le parti socialiste, qui n'avait pris qu'incidemment part à l'attentat du 15 mai, se chargea presque seul de la manifestation du 23 juin.

Le parti communiste, sorti du Luxembourg (sensation) et des clubs des ateliers nationaux, a conduit la lutte des quatre journées : nous avons recherché quel concours lui avait été donné d'ailleurs ; qui avait répandu l'or ; qui avait fourni les armes. Nous sommes restés sans certitude et presque sans indice ; nous n'avons trouvé en présence que les deux partis toujours armés contre la société depuis le 24 février, unis sans se mêler, le parti de l'anarchie, et celui du socialisme. Ce que n'avait pas fait l'Assemblée après le 15 mai, elle a dû le faire après le 26 juin. Elle a voulu sonder la plaie dans toute sa profondeur, c'est dans ce but qu'elle a ordonné l'enquête qui nous a été confiée.

L'Assemblée n'avait pas cru devoir faire remonter antérieurement au 12 mai les causes des deux grandes catastrophes dont le contre-coup dure encore. La commission d'enquête a cru de son devoir de remonter plus haut et d'interroger, à partir du 24 février, les actes, même ceux du gouvernement, qui pourraient paraître avoir préparé et amené les déplorables événements de mai et de juin.

Le rapporteur, au nom de la commission, reproche au gouvernement provisoire d'avoir affaibli dans les esprits le respect pour l'Assemblée nationale au moment même où elle allait naître du mouvement électoral ; d'avoir créé une impulsion désorganisée imposée aux départements par des choix d'agents déplorables ; d'avoir soldé sur les fonds secrets du ministre de l'intérieur l'envoi de commis voyageurs désignés par les clubs et recevant leurs instructions.

Ici M. le rapporteur donne lecture du *Bulletin de la République* n° 16, où il est dit : « Si les élections sont mauvaises, il n'y a qu'une voie de salut pour le peuple qui a fait les barricades, c'est de manifester une seconde fois sa volonté contre une fausse représentation. Les départements forceront-ils encore Paris à faire une démonstration de ce genre ? »

M. le rapporteur pour répondre au désaveu fait par M. Ledru-Rollin de ce fameux *Bulletin*, n° 16, dit que la preuve est acquise

qu'une femme célèbre (G. Sand) avait envoyé directement au ministre trois rédactions pour ce fameux numéro, et que le choix qui a prévalu est l'œuvre de M. Ledru-Rollin.

La commission est arrivée à signaler la politique double qui faisait qu'à côté du fameux et glorieux manifeste de M. Lamartine, on dirigeait une invasion sur la Belgique, invasion ordonnée au ministère de l'intérieur et dirigée sur la frontière par le commissaire du gouvernement lui-même.

Le rapporteur en arrive à la commission du Luxembourg, qu'il qualifie par un mot de M. Arago lui-même. Il lui reproche les espérances irréalisables qu'elle a fait naître, et les projets de violence qui s'en sont suivis, quand l'insuffisance de ces espérances a été évidente.

L'orateur cite les termes de M. Arago, qui s'est opposé à la création d'un ministre du progrès et du travail, parce que M. Louis Blanc devait être placé à la tête de ce ministère.

La commission d'enquête parle des discours prononcés par M. Louis Blanc au Luxembourg, discours qui n'ont été reproduits qu'infidèlement, par ordre de l'auteur, et que les sténographes ont dû rétablir sur leurs notes, par l'ordre de la commission.

« Vous êtes les députés du peuple, disait M. Louis Blanc aux délégués, et que l'Assemblée nationale s'assemble ou non, votre assemblée à vous ne périra pas. » (Sensation prolongée.)

« Si j'arrive à la direction des affaires, disait encore M. Louis Blanc, je n'oublierai pas que j'ai été un malheureux enfant du peuple, que j'ai été une victime de cet ordre social, et que j'ai fait contre cet ordre social le serment d'Annibal ! »

« Mes amis, vous serez non-seulement puissants ; mais vous serez rois ; car tous les hommes sont égaux, tous sont rois ! »

« Au point de vue matériel, comme au point de vue moral, le système sur lequel est fondée la société est un système infâme. »

« Il faut pouvoir dire à l'Assemblée, en lui proposant nos projets de loi : « Ce n'est pas Albert, ce n'est pas Louis Blanc qui les présentent ; c'est le peuple ; repoussez-les, si vous l'osez. » »

Le rapporteur rappelle que, dès le 26 février, le gouvernement provisoire ordonna l'établissement immédiat des ateliers nationaux. Il fait l'historique déjà connu de cette institution.

On pouvait prévoir que cette immense agglomération d'hommes deviendrait bientôt une armée politique. Ce fut la partie modérée du gouvernement provisoire qui voulut s'assurer le concours de cette force ; mais cette force lui échappa bientôt et passa au parti de l'anarchie.

M. Beauchart rappelle les manifestations du 16 mars, la démonstration qui s'ensuivit le lendemain, et à laquelle la salle du gouvernement provisoire fut envahie.

Des circonstances graves nous signalent la main de M. Caussidière et celle de M. Louis Blanc comme ayant dirigé ces mouvements. (Sensation vive et prolongée.)

Le rapporteur en arrive aux réunions pour les élections de la garde nationale, dans lesquelles on demandait aux candidats ce qu'ils feraient si l'Assemblée nationale ne répondait pas à certaines espérances. Il rappelle une réunion des commissaires de police, tenue chez M. Caussidière, et dans laquelle le préfet aurait dit à ses agents de dire à leurs gros bourgeois, à leurs gardes nationaux, qu'ils se feraient écraser s'ils avaient le malheur de se laisser aller à la moindre réaction ; que 400 mille travailleurs n'attendaient qu'un signal pour faire table rase de Paris, que pour cela il n'y avait pas besoin de fusil, que des allumettes chimiques suffiraient. (Long et violent tumulte, dominé de temps en temps par la voix de M. Caussidière.)

Un autre document prouvait que M. Caussidière n'attribuait pas un privilège exclusif à ce moyen de destruction. Grand-ménil écrivait en son nom à un artificier d'Angers, son neveu : Marc (M. Caussidière) vous prie de lui envoyer en grand secret quelques-unes de vos bombes.

Chez Sobrier, quelques jours avant le 16 avril, on agita la liste d'un comité de salut public. M. Caussidière y était ; Blanqui refuse de s'associer avec M. Ledru-Rollin ; M. Ledru-Rollin repoussait Blanqui ; Sobrier dit à M. Ledru-Rollin : Si vous ne voulez pas marcher avec nous, vous serez dimanche jeté avec les autres par la fenêtre.

Ici vient l'histoire du 16 avril, imputée par la commission à M. Caussidière. Un sous-secrétaire d'Etat et le procureur de la République déclarent qu'ils ont demandé alors son arrestation.

Ledru-Rollin figurait dans la liste du pouvoir extraordinaire qu'on voulait créer ; il devait être dictateur, a dit un des complices, mais il n'osa pas aller jusqu'au bout. (On rit.)

Le rapporteur cite la déposition de M. Lamartine sur le 16 avril. Il s'agissait d'un comité de salut public à substituer au gouvernement provisoire. M. Ledru-Rollin vint me dire : Nous allons être attaqués ; il me rapporta les offres qu'on lui avait faites, le dessein qu'on avait de m'exclure. — Je lui dis : Vous avez, comme moi, le droit de faire battre le rappel. M. Ledru-Rollin se rendit à cette invitation sans répugnance. J'allai, moi, trouver Duvivier, etc.

On se rappelle qu'en effet ce fut ce jour-là que Duvivier et la garde nationale sauvèrent Paris.

Le général Changarnier a déposé qu'à l'Hôtel-de-Ville il n'a trouvé ni armes ni munitions. M. de Lamartine survint, parla des divisions qui existaient dans le gouvernement provisoire, se plaignit de L. Blanc, de Ledru-Rollin lui-même, les accusa d'être de moitié dans le mouvement.

Ce fut M. Marrast qui envoya aux légions l'ordre de battre le rappel.

L'orateur signale l'envoi par ballots énormes et en franchise (Mouvement) de journaux incendiaires, de conciliabules nocturnes dans le cabinet même de M. Ledru-Rollin, pour l'annulation des élections qui pourraient ne pas satisfaire les exaltés.

Voici le 15 mai :

La séance est un instant suspendue, à la demande du rapporteur.

Pendant cette suspension, M. Ledru-Rollin se promène à grands pas dans l'hémicycle. Des groupes se forment sur les bancs de la Montagne.

La séance est reprise à trois heures.

M. Beauchart. Le club des clubs, sous la direction de Sobrier, celui des Droits de l'Homme, sous la direction de Villain, sont armés par les arsenaux de l'Etat et en rapport avec des hommes du gouvernement. Ce fut Longepied qui conçut la pensée de centraliser les clubs pour en faire un instrument électoral. La maison n° 16, rue de Rivoli, était devenue une forteresse : on y voit arriver 400 fusils et 30,000 cartouches délivrées par la guerre à la préfecture de police.

Le commandant de la garde nationale fut un jour lui-même

prisonnier dans cette succursale de la préfecture de police. Sobrier et Longepied créèrent au club des clubs 500 individus, payés par le trésor à raison de 10 fr. par jour, et envoyés dans les départements avec des instructions de Sobrier. La commission a vu les rapports de ces agents. On a envoyé dans les garnisons des sous-officiers pour y dénoncer les chefs aux soldats.

La société des droits de l'homme porte à 20,000 le nombre de ses affiliés, elle avait 14 affiliations dans le seul département de la Seine ; elle s'était établie au Palais-Royal, elle y fondait des balles et se préparait ouvertement à la guerre civile.

Certains membres du gouvernement étaient en rapport avec ces sociétés et s'en faisaient un moyen de force. Cet état de choses a duré même après la réunion de l'Assemblée nationale. Des fabriques d'armes ont existé publiquement à Paris, sous la tolérance du gouvernement. — Les clubs continuaient à occuper des bâtiments de l'Etat — Les ateliers nationaux s'étaient renforcés des délégués du Luxembourg, qui venaient de se fermer. Les esprits des travailleurs avaient été mis en effervescence par les déclamations du Luxembourg, et M. Emile Thomas a pu dire qu'il avait dû empêcher une manifestation ayant pour but d'aller remercier M. de Lamartine de s'être réuni à M. Ledru-Rollin et de l'avoir maintenu au pouvoir.

Le rapporteur signale les déclamations des clubs contre les tendances de retour à l'ordre qui commençaient à se manifester ; il analyse les décrets trouvés chez Sobrier.

M. Corbon remplace M. Armand Marrast au fauteuil.

M. Le rapporteur continue. — Au moment de l'attaque de l'Assemblée, que voit-on en première ligne dans la salle ? Longepied, l'hôte et lieutenant de Sobrier. Il déclare qu'il est venu là par ordre de M. Ledru-Rollin, pour arrêter l'émeute ou la comprimer.

La commission exécutive, interrogée sur les événements du 15 mai, a déclaré qu'elle avait donné tous les ordres pour le salut de l'Assemblée, que ce n'est pas à elle qu'il faut s'en prendre si ces ordres n'ont pas été exécutés.

Il est vrai que la plus grande confusion a régné dans l'exécution de tous ces ordres ; que la force armée ne se trouvait nulle part au point indiqué ; en un mot, pas une autorité qui ne rejette sur une autre autorité les malheurs et les embarras de la journée.

Le rapporteur impute le résultat de la journée du 15 mai à la nature même des forces que le pouvoir avait organisées pour le maintien de son autorité bien plus que pour le maintien de l'ordre. Il rappelle que la commission savait bien qu'elle ne devait pas trop compter sur M. Caussidière, qui laissait de son côté le ministère sans rapport et sans informations. Pendant la journée du 15, le préfet est resté inactif. D'ailleurs le nouveau ministre de l'intérieur ne connaissait pas même le visage de M. Caussidière. M. Caussidière a déclaré qu'il ne savait rien des projets de Sobrier ; mais on a trouvé un billet de Sobrier, fait prisonnier, adressé à Caussidière, et portant ces mots : *Délivre moi, comme tu me l'as promis hier.* (Mouvement.)

Le rapporteur rappelle que le commissaire de police Yon a reçu du préfet de police un contre-ordre à un ordre donné par le président ; M. Caussidière insistait pour que M. Yon retournât dans son ancien quartier, et qu'il ne s'occupât point de la chambre.

Le 2 mai, M. Caussidière aurait dit à un employé du Palais-de-Justice : « Le 4 mai, je dois jeter l'Assemblée par les fenêtres. » Un fonctionnaire a déclaré que les forts et porteurs de la Halle ont été plusieurs fois convoqués à la préfecture de police pour un service dont ils ne se rendaient pas compte.

Le 15 mai, pareille convocation a eu lieu. A l'arrivée des forts à la préfecture, un capitaine de la garde républicaine les arma, les plaça sur les combles, et leur dit de tirer sur tout ce qui se présenterait, garde nationale ou non. Les patrouilles de la garde républicaine ont toute la nuit crié : Vive Barbès ! vive Blanqui !

Lorsqu'on vint annoncer la dissolution de l'Assemblée et le nouveau gouvernement provisoire, sur la liste duquel figurait M. Caussidière, les tambours battirent aux champs, et des acclamations ébranlèrent l'hôtel de fond en comble.

Que faisait cependant M. Caussidière ? Il était dans sa chambre ; ce ne fut qu'après que l'émeute fut confirmée, et quand il eut reçu des communications secrètes des membres du gouvernement, qu'il se décida à sortir de sa chambre et à se déclarer pour la cause qui venait de triompher.

Un témoin a déclaré que M. Caussidière avait fait venir à la préfecture les grenades de Vincennes, et qu'il n'y en avait plus dans cet arsenal.

Le rapporteur dit que M. de Courtais aurait dit : nous ne sommes pas très-sûrs de M. Caussidière, mais il nous a donné sa parole qu'il nous avertirait vingt-quatre heures avant de tourner.

Ce fut seulement dans la soirée du 15 que M. Caussidière se rendit au Luxembourg ; après son départ, MM. Arago et Marie demandèrent seuls son arrestation.

Arrivant au rôle joué par certains membres de la chambre dans la journée du 15 mai, le rapporteur croit indispensable de revenir sur les actes et les paroles de M. Louis Blanc, établis aujourd'hui par de nouveaux et puissants témoignages.

Le 14 mai, une réunion de 15 ou 20 personnes eut lieu chez lui sur la convocation de Barbès. Plus de 60 personnes sont venues chez lui le 15 au matin. Il s'agissait, a dit M. Louis Blanc, d'un déjeuner d'ami au café du Panorama. Un témoin a déclaré qu'au moment où les tribunes furent envahies, il a vu MM. Louis Blanc, Albert et Barbès applaudir aux factieux du geste et du sourire.

Des interruptions violentes se font entendre du côté de la Montagne.

M. David (d'Angers) demande qu'on n'invoque pas de témoins sans citer leurs noms.

M. Louis Blanc s'est mêlé à diverses scènes du drame de l'invasion de l'Assemblée. Un témoin a vu un homme, qu'on lui a dit être Barbès, suivi de M. Louis Blanc et d'Albert ; tous trois, enveloppés dans un drapeau, se donnèrent la main. En ce moment la foule se précipita dans l'Assemblée.

Un témoin a entendu Louis Blanc féliciter les ouvriers d'avoir exercé un droit imprescriptible, celui de la pétition ; mais il vous reste à invoquer d'autres droits, à côté de celui de vivre il y a celui de jouir ; et c'est à votre tour à tenir le sommet de l'échelle sociale.

M. Blanc a été entendu par un autre témoin disant : « La démonstration de ce jour, est non pas de celles qui ébranlent mais de celles qui renversent. » Et après ce mot, on le porta en triomphe.

Il était dans la salle des conférences quand on y faisait les listes du gouvernement provisoire, et y laissa mettre son nom en tête sans protester.

Sur l'esplanade des Invalides, M. Louis Blanc, entouré de 80 personnes, résistait à ceux qui voulaient le porter en triomphe, un cabriolet passe, M. Blanqui y monte et crie : « A l'Hôtel-de-Ville. » Le propriétaire en a déposé. M. Louis Blanc s'arrête place de l'Ecole-de-Médecine, et prend la route de l'Hôtel-de-Ville, il a été vu sur le quai aux fleurs entouré de trois hommes armés.

M. Louis Blanc a déclaré que s'il avait pris la route de l'Hôtel-de-Ville c'était dans le but de calmer l'effervescence publique ; arrivé au quai aux fleurs il prétend être retourné chez lui.

Un lieutenant-colonel de la garde nationale, témoin nouveau de l'enquête, annonce que, pénétrant dans l'Hôtel-de-Ville déjà envahi, il a reconnu parfaitement M. Louis Blanc.

M. Louis Blanc. Quel est ce témoin ?

M. Bauchard. Le colonel Watrin.

M. le président. Je ferai respecter la liberté de la tribune, vous parlez après.

M. Watrin a donné le signal complet de M. Louis Blanc, il prétend n'avoir pu se tromper.

Un témoin a déclaré que M. Watrin avait en descendant, déclaré qu'il croyait avoir reconnu M. Louis Blanc.

Un des artilleurs de la garde nationale, M. Lamblin, a trouvé dans la nuit du 15 au 17 mai, à l'Hôtel-de-Ville, une lettre écrite par un des conspirateurs, qui déclare être à l'Hôtel-de-Ville avec MM. Albert et L. Blanc.

Voici la lettre, textuellement reproduite :

« Rue de l'Arbre-Sec.
« Je t'écris un mot pour que tu ne sois pas inquiète ; je suis avec Albert et Louis Blanc. Nous tenons séance cette nuit au Luxembourg. »

« TON MARI.
L'orateur prend un nouveau repos. Il est quatre heures du quart.

A 4 heures et demie ; le rapporteur reprend la lecture de la partie de son travail relative aux événements de juin.

NOUVELLES LOCALES.

Malgré les préoccupations politiques qui laissent si peu de chance aux événements particuliers d'occuper l'attention publique, notre ville commence à se préoccuper sérieusement de la disparition de deux honorables négociants de notre ville, MM. G., fabricant, et J., marchand de soie, qui, depuis plusieurs jours ont disparu de leur domicile, sans que toutes les recherches faites par leur famille pour se mettre sur leurs traces aient obtenu aucun résultat. On se perd en conjectures sur ce double événement. Cependant on nous rapporte que M. G. aurait laissé des lettres à sa famille, dans lesquelles seraient exprimées des idées de suicide. Quant à M. J., il aurait, dit-on, été aperçu pour la dernière fois, un de derniers jours de cette semaine, à 11 heures du soir, rue d'Alger, sortant du club électoral de la section d'Orléans.

— Le corps de M. Jarrasson vient d'être retrouvé dans la Saône, quai de la Mort-qui-trompe. La justice informe sur cette disparition mystérieuse.

— Dans un de nos derniers numéros, nous avons annoncé qu'une pluie mêlée de grêle était tombée sur notre ville et dans les environs. Nous apprenons aujourd'hui que dans la commune de Tusin, trois enfants occupés dans un champs ont été tués par d'énormes grêlons.

— Hier, le nommé Demalle, âgé de 68 ans, demeurant à Lyon, rue St-Polycarpe, n. 8, a été renversé et grièvement blessé par un plateau qui est tombé de l'impériale de la diligence Lafitte et Gaillard, au moment où elle passait sur le quai Saint-Vincent.

— Les habitants de la Guillotière, signent en ce moment une pétition pour demander la révocation de M. Noailly, curé de la Guillotière. Les pétitionnaires exposent que, le retour de cet ecclésiastique dans la paroisse, compromettrait l'ordre public et qu'il est du devoir de l'autorité diocésaine de prendre des mesures pour prévenir une collision, éminente, si M. Noailly était réinstallé dans sa cure.

Les craintes manifestées dans cette pétition sont fondées, mais M. Noailly, étant curé de canton est inamovible et ne peut pas être destitué : une démission peut seule lui enlever le titre de curé de la Guillotière. Il n'y a donc que cet ecclésiastique qui puisse mettre fin à une irritation dont nous ne recherchons pas les motifs mais qui existe réellement.

L'agitation qui s'est manifesté à la seule nouvelle que M. Noailly devait venir officier le 15, dans l'église St-Louis, est une preuve du danger que nous signalons.

(Salut Public.)

AVENDRE

Une maison composée de six pièces, avec jardins, arbres fruitiers en plein rapport, le tout clos de murs et en bon état, jouissant d'une belle vue, située près du pont d'Alay.

S'adresser pour les renseignements, au bureau du journal, ou sur les lieux, à M. Bonnefond, propriétaire.

A VENDRE une collection du grand Moniteur bien complète de 1826 à 1844 ; on la diviserait au besoin par années ; prix très modéré. — S'adresser au bureau du *Nouveliste Lyonnais* ; petite rue Longue n° 1.

Extraits des Journaux Français et Etrangers.)

LYON. — IMPR. DE DUMOULIN ET RONET.
Rue St-Rôme, 6.